



loyer impayé résidence de tourisme

Par **Lounita**, le **30/10/2020** à **22:08**

Bonjour, je suis copropriétaire d appartements dans la residence de xxxxxx à xxxxxx (residence de tourisme xxxxxx) . Bail commercial signé avec xxxx et loyer payé à terme échus au 30 octo 2020 . A ma grande surprise , ils se sont faits des autofaturations avec des avoirs de la période de confinement (ils me déduisent au prorata le loyer dû pour la période du 15 mars au 30 avril)!!! Je perd pratiquement 3000 euros de loyers , sachant que je paie un crédit pour chacun . Je leur ai envoyé un mail et j ai une réponse bien ecrite et avec termes bien juridique en m'expliquant que je les avais empêché de travailler ! J ai appris qu ils avaient fait ceci à beaucoup d'autres copropriétaires de la résidence . Ma question est : est ce qu ils ont le droit de ne pas payer leur loyer du fait du confinement ? et quel peut etre mon recours face à une si importante société ? En vous remerciant .

Par **Visiteur**, le **30/10/2020** à **22:16**

Bonsoir,

[quote]
en m'expliquant que je les avais empêché de travailler[/quote]
Comment interpréter cette phrase ?

Vous pourriez rencontrer un avocat, votre cas n'est malheureusement pas unique, je vous communique ces liens...

<https://www.gobert-associes.fr/residences-de-tourisme-et-consequence-du-covid-19-le-paiement-du-loyer-est-du-par-les-gestionnaires/>

<https://www.gobert-associes.fr/refus-de-paiement-des-loyers-et-charges-aux-proprietaires-en-residences-de-tourisme-le-coronavirus-a-bon-dos/>

<https://www.village-justice.com/articles/residences-tourisme-exploitees-bail-commercial-preneur-peut-pas-payer-loyer,34752.html>